



SUIVI DES ORIENTATIONS DU SCOTAN

OCTOBRE 2012



Favoriser l'équilibre social de l'habitat et conforter l'armature urbaine 4

Un nombre de logements commencés qui diminue 4

Une production de logements qui conforte les pôles du territoire 5

Des propriétaires toujours largement majoritaires, mais un développement continu de l'offre locative 5

Une offre sociale relativement significative, mais qui n'atteint pas les objectifs de production du SCoTAN 6

Une offre en hébergements spécialisés pour personnes âgées relativement stable..... 6

Conforter l'armature urbaine et favoriser un développement économique cohérent et diversifié 8

Une croissance de l'ensemble des emplois qui reste faible... 8

... avec une prolongation des tendances concernant la diversification des fonctions et la modification du poids des centralités 9

Deux sources principales, dont le champ et la périodicité différent, permettent d'appréhender l'emploi : 9

Une reprise de l'emploi salarié privé en 2010 ... dans les agglomérations 10

Un taux de chômage qui reste inférieur au taux Bas-rhinois 11

Des établissements de proximité en nombre stable 12

Limiter la consommation foncière, favoriser le renouvellement urbain et articuler l'urbanisation avec les transports collectifs 14

Cohérence entre urbanisation et Transports Collectifs (T.C.) 14

Amélioration de l'offre et capacité radiale de la voiture 14

Localisation des projets de logements par rapport aux Transports Collectifs 14

Localisation des projets de ZA dédiés par rapport aux Transports en Commun 16

Plus de 70 hectares de foncier d'activité disponibles, principalement dans les niveaux intermédiaires de l'armature urbaine 16

Une cinquantaine d'hectares de friches..... 17

Concilier le développement du territoire avec la préservation du fonctionnement écologique et la prise en compte des enjeux air-climat énergie 18

L'eau..... 19

Énergie, gaz à effet de serre, air 23

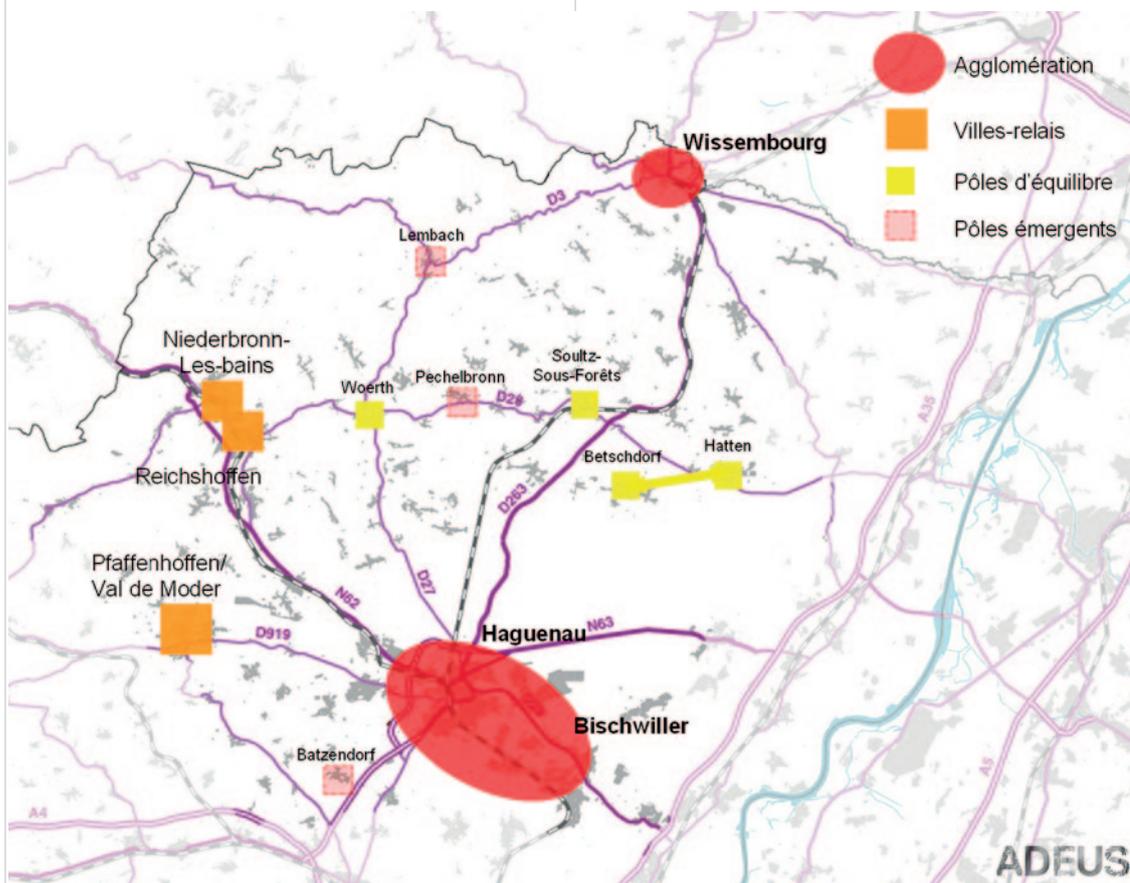
Approuvé en mai 2009, le SCoTAN définit un projet politique ambitieux et des objectifs partagés et hiérarchisés selon le poids et le niveau dans l'armature urbaine des communes qui le composent.

Ces objectifs concernent l'ensemble des thématiques de l'aménagement durable du territoire : organisation de l'espace, espaces et grands équilibres à préserver, offre en logements et en transport, etc.

Fin 2009, et comme le prévoit la loi, le comité Syndical a mis en place le suivi du SCoTAN et de ses objectifs politiques. Pour permettre ce suivi, des indicateurs ont été retenus et développés conjointement par le Comité Syndical et l'ADEUS. Ils se répartissent en deux groupes : d'une part, des indicateurs généraux qui permettent de mesurer les grandes évolutions du territoire mises en regard avec les autres territoires de SCoT du Bas-Rhin. Ces indicateurs sont regroupés dans les fiches de suivi réalisées dans le cadre de l'INTERSCOT. Le second groupe, qui fait l'objet de la présente note, tente d'éclairer les politiques spécifiques du SCoTAN.

L'année 2012 marque la troisième année de suivi des orientations du SCoTAN. En 2010, lors de la première note, l'objectif était de réaliser un état zéro de la situation qui permette d'assurer un suivi annuel des grandes évolutions et qui doit aboutir au bilan d'application qui devra être réalisé au bout de 6 ans d'application du document d'orientations.

En 2012, ce document s'inscrit donc dans cette lignée et présente un état des lieux de la situation à mi-parcours entre l'approbation et l'évaluation à venir du SCoTAN.



Favoriser l'équilibre social de l'habitat et conforter l'armature urbaine

Rappel des objectifs du SCoTAN (DOG, CHAP. I et IV)

- ⊙ **Bâtir un territoire équilibré et cohérent par rapport aux différents niveaux de l'armature urbaine.**
- ⊙ **Conforter les centres urbains.**

Ces deux objectifs visent à développer en priorité les activités, emplois et logements dans les agglomérations, et dans une moindre mesure dans les villes-relais, les pôles d'équilibre et émergents.

- Diversifier le développement urbain et favoriser le renouvellement.
- Accroître le parc de logements (production annuelle de 900 logements).
- Diversifier l'offre en logements, notamment grâce au développement de l'offre sociale.

Un nombre de logements commencés qui diminue

Depuis les années 1990, on observe une tendance à la hausse (courbe orange sur le graphique) de la construction neuve.

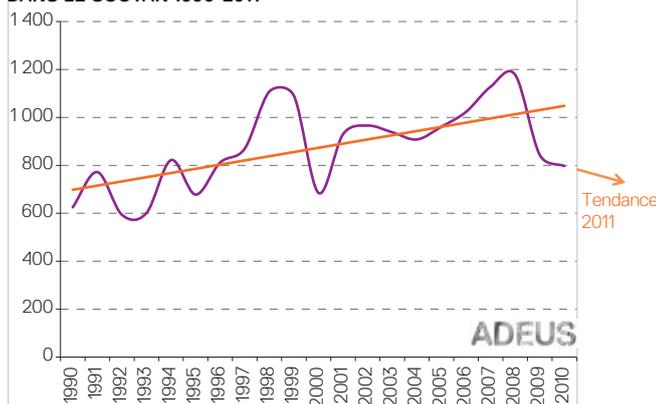
En effet, durant la dernière décennie (2000-2010), il s'est construit en moyenne 942 logements par an, contre 797 logements par an sur la décennie précédente.

Comme le montre le graphique, l'accroissement du nombre de logements neufs ne se fait néanmoins pas de façon continue, certaines années marquant une production faible (685 logements en 2000) et d'autres une production très dynamique (1 178 logements en 2008).

Après avoir atteint son niveau le plus haut en 2008, la production de logements neufs ralentit fortement en 2009 et 2010. Les premiers chiffres disponibles sur le site du Ministère semblent indiquer que cette tendance se poursuit également en 2011¹.

Durant ces trois années, la production de logements neufs n'atteint donc pas les objectifs quantitatifs annuels fixés par le SCoTAN. Cependant, comme déjà évoqué dans le suivi de 2011, l'approbation du SCoT étant trop récente, on ne peut encore aujourd'hui en mesurer les effets réels sur la construction neuve (temps de réalisation d'un projet, notamment en collectif, estimé de 3 à 5 ans). Cette année encore, il s'agit plutôt d'observer des tendances qui constitueront des points de repère pour les suivis et l'évaluation à venir.

ÉVOLUTION DES LOGEMENTS COMMENCÉS DANS LE SCOTAN 1990-2011



Source : DREAL Alsace / SIS SITADEL-SITADEL 2 - MEEEDM/SOeS

¹ Chiffres provisoires donnés à la date de prise en compte du permis de construire, ce qui peut induire certains décalages (les autres années sont sur la date d'ouverture de chantier) et à une surestimation du nombre de logements. Ces chiffres seront donc à confirmer dans le temps.

Une production de logements qui conforte les pôles du territoire

Concernant la répartition territoriale de l'offre, c'est dans les pôles que se sont construits la moitié des logements du territoire, ce qui est cohérent avec l'orientation du SCoT qui vise à conforter les centres urbains et à avoir un développement équilibré de l'offre.

Ceci dit, cette augmentation de la part des pôles s'est faite au détriment des villes-relais et des pôles d'équilibre et émergents, alors que la part de la construction dans les villages reste stable (soit près d'un tiers des constructions de l'ensemble du territoire du SCoTAN).

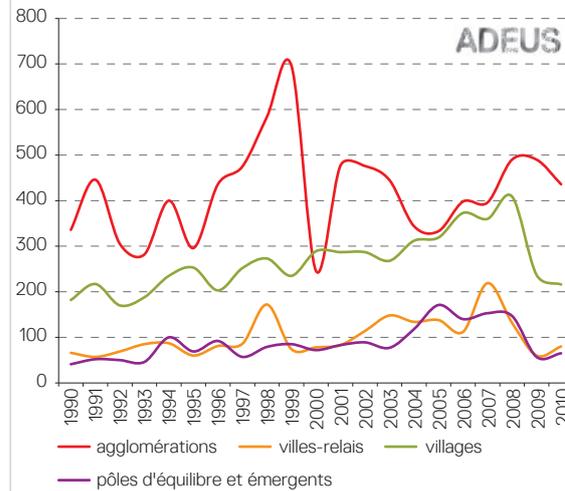
Des propriétaires toujours largement majoritaires, mais un développement continu de l'offre locative

En 2009, les propriétaires représentent un peu plus de 70 % des ménages du territoire du SCoTAN. Malgré cette nette surreprésentation des propriétaires, on constate une diversification progressive de l'offre. En effet, comme le montre le graphique ci-contre, la part du collectif augmente progressivement dans la construction neuve. Ainsi, entre 1990 et 2000, 44 % de la construction neuve se réalisait en collectif, proportion qui s'élève à 49 % sur la décennie suivante. L'année 2010 marque d'ailleurs la plus forte proportion de logements collectifs construits depuis 1990 (60 % de l'ensemble).

Cette tendance se vérifie dans l'ensemble des niveaux de l'armature urbaine du SCoTAN. Par exemple, dans les villages du territoire du SCoTAN, l'individuel représentait 86 % des logements commencés entre 1990 et 2000, proportion qui s'abaisse à 79 % dans les années 2000.

Par ailleurs, entre 1999 et 2009, la part des locataires, tant sociaux que privés, a augmenté de plus de 1 point, passant de 25,2 % des résidences principales à 26,5 %.

NOMBRE DE LOGEMENTS NEUFS COMMENCÉS SELON LES NIVEAUX D'ARMATURE URBAINE



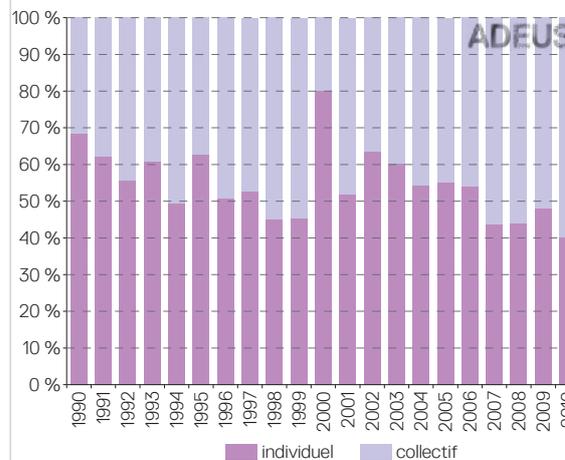
Source : DREAL Alsace / SIS SITADEL-SITADEL 2 - MEEEDDM/SOeS

LOGEMENTS COMMENCÉS DANS LE SCOTAN SELON LE NIVEAU D'ARMATURE URBAINE



Source : DREAL Alsace / SIS SITADEL-SITADEL 2 - MEEEDDM/SOeS

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION INDIVIDUEL/COLLECTIF DANS LA CONSTRUCTION



Source : DREAL Alsace / SIS SITADEL-SITADEL 2 - MEEEDDM/SOeS

Une offre sociale relativement significative, mais qui n'atteint pas les objectifs de production du SCoTAN

Avec plus de 3 750 logements sociaux sur son territoire, le SCoTAN est le second territoire du département du Bas-Rhin, après le SCoTERS, à détenir l'offre la plus élevée (6 % de l'ensemble).

Néanmoins, la production récente de logements sociaux reste bien en-deçà des objectifs définis par le SCoT (270 logements aidés par an) : en 2010, seuls 57 logements aidés ont été mis en service. Les premiers chiffres disponibles concernant l'année 2011 montrent une reprise de la production, avec 169 logements mis en service².

Concernant la répartition territoriale de l'offre, on peut constater une nette concentration du parc social dans les pôles (76 % de l'ensemble) et dans les centralités du territoire (19 %). Néanmoins, l'offre a eu tendance, depuis plusieurs années, à se diffuser dans l'ensemble du territoire. En 2011, ce sont 29 communes du SCoTAN qui disposent d'une offre sociale.

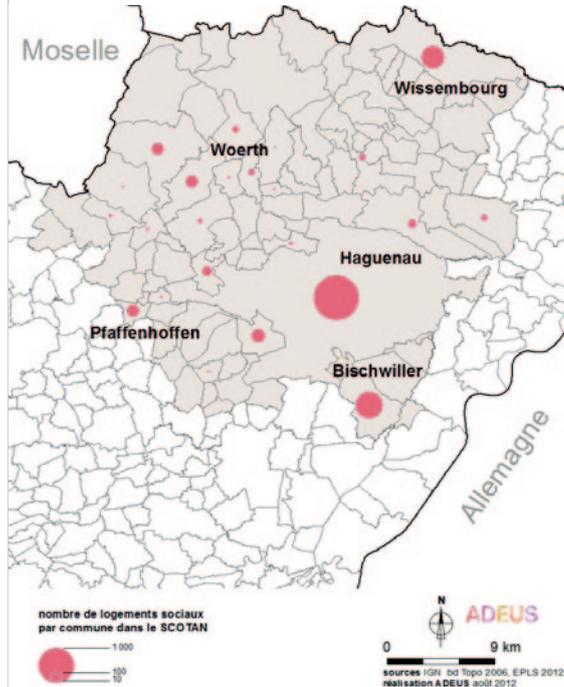
Une offre en hébergements spécialisés pour personnes âgées relativement stable

En 2011, l'offre en hébergement spécialisé pour les personnes âgées a globalement peu évolué dans le territoire du SCoTAN. Seules quelques communes ont vu leur offre évoluer³ :

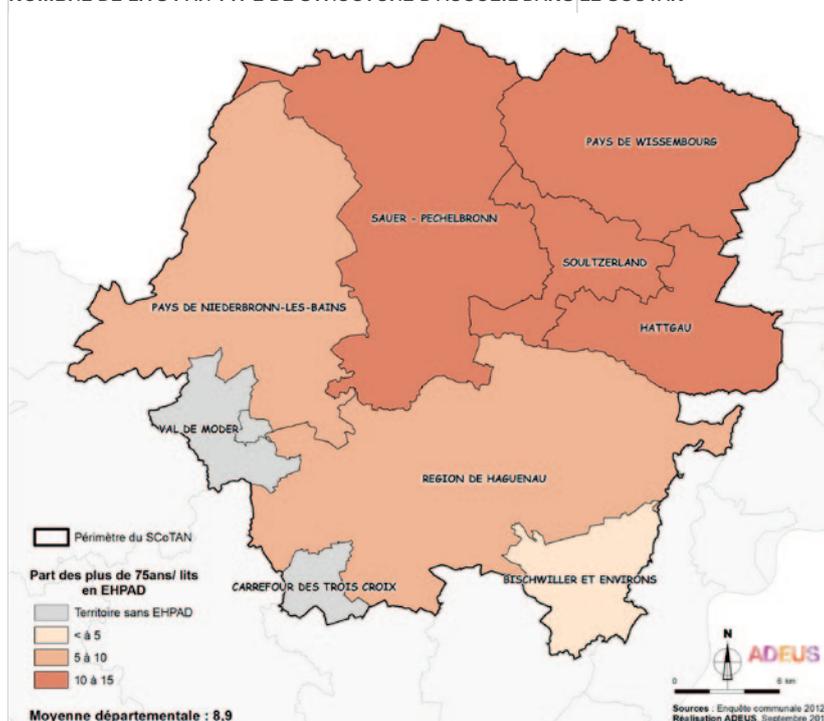
- Reichshoffen, avec +18 lits en maison de retraite,
- Wissembourg, Reichshoffen et Woerth, avec +8 lits dans des structures d'hébergement temporaire,
- Et Hochstett, qui compte 3 places supplémentaires en accueil de jour.

L'offre dans le SCoTAN est supérieure à la moyenne départementale : on compte un peu plus de 7 personnes de 75 ans et plus (âge moyen de début d'entrée en institution) pour un lit (contre 9 personnes par lit pour l'ensemble du département). Tout comme constaté l'an passé et comme visible sur la carte, le fait que cette offre soit supérieure à la moyenne bas-rhinoise, s'explique en grande partie par l'importance de l'offre en lits dans la commune de Bischwiller, qui constitue un pôle d'envergure départementale.

NOMBRE DE LOGEMENTS SOCIAUX PAR COMMUNES



NOMBRE DE LITS PAR TYPE DE STRUCTURE D'ACCUEIL DANS LE SCOTAN



2. Source : répertoire du logement social, ADEUS. Ces analyses mériteraient d'être confortées en 2013, avec les données disponibles dans le nouveau fichier de la DREAL (RPLS) qui est actuellement en cours de consolidation.

3. Les autres variations enregistrées par rapport à l'an passé (Woerth, Wissembourg) sont simplement du fait d'une répartition différente par commune dans le cas où le centre hospitalier est intercommunal ou réparti sur plusieurs communes. C'est particulièrement le cas de la commune de Bischwiller qui compte en tout 675 lits, mais ceux-ci étant également présents sur d'autres bans communaux, il a été fait le choix de les attribuer à la commune où se trouve l'établissement (Soufflenheim et Herrlisheim).

NOMBRE DE LITS EN STRUCTURES D'HÉBERGEMENT SPÉCIALISÉS POUR PERSONNES ÂGÉES

	Maisons de retraite / EHPAD	Unité de soins longue durée	Accueil de jour	Unité de vie	Hébergement temporaire
Agglomérations	794	135	25	14	7
Bischwiller	452	104	15	14	
Haguenau	168	31			2
Schweighouse-sur-Moder	59				1
Wissembourg	115		10		4
Villes-relais	148				4
Niederbronn-les-bains	82				
Reichshoffen	66				4
Pôles d'équilibre	160			18	2
Betschdorf	60				
Soultz-sous-Forêts	40				
Woerth	60			18	2
Pôles émergents	80				7
Lembach	40				3
Mertzwiller	40				4
Villages	164		18		
Dauendorf	110				
Hochstett			18		
Oberbronn	54				
Total SCoTAN	1346	135	43	32	20

Source : Tarifs des prestations des établissements pour personnes âgées, CG67 pôle aide à la personne, service des établissements et institutions, 2010

Ce qu'il faut retenir :

- ⊙ Une production de logements neufs en-deçà des objectifs et qui diminue progressivement depuis 2009.
- ⊙ Une production de logements qui se localise plutôt dans les niveaux hauts de l'armature urbaine, conformément aux objectifs définis par le SCoTAN.
- ⊙ Une diversification de l'offre qui se poursuit, tant sur la nature des logements que dans leur localisation.
- ⊙ Une offre sociale importante mais qui évolue peu sur la dernière année et qui est de ce fait bien inférieure aux objectifs.
- ⊙ Une offre en logements spécialisés pour personnes âgées parmi les plus importantes du département (liée notamment au poids important de Bischwiller), malgré la faible évolution du nombre de lits depuis plusieurs années.

Conforter l'armature urbaine et favoriser un développement économique cohérent et diversifié

Rappel des objectifs du SCoTAN (DOG, CHAP. I, III ET VI) :

- ⊙ Bâtir un territoire équilibré et cohérent par rapport aux différents niveaux de l'armature urbaine
- ⊙ Assurer une gestion économe de l'espace
- ⊙ Renforcer et diversifier l'activité économique
- ⊙ Les agglomérations et les villes-relais sont le lieu privilégié du développement économique et résidentiel. Les nouvelles grandes zones d'activités (de plus de 30 ha) sont localisées à cette échelle. Les pôles d'équilibre et émergents doivent rechercher un développement équilibré liant la croissance de l'habitat et de l'emploi autour du ratio d'un emploi pour deux habitants. Le potentiel d'extension à vocation d'activités est de 30 ha pour chaque pôle d'équilibre et de 10 ha pour chacun des pôles émergents. Quant aux villages, leur expansion spatiale est limitée et mesurée à 2 ha maximum par village.

Une croissance de l'ensemble des emplois qui reste faible...

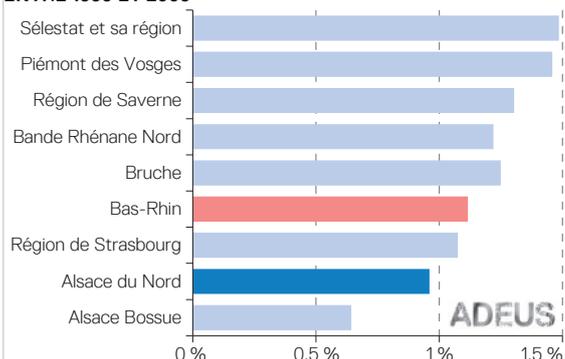
En 2009, le territoire du SCOT d'Alsace du nord compte plus de 60 000 emplois, soit 13 % des emplois présents dans le département (source : RP) contre 55 000 en 1999. Cette progression de l'ensemble des emplois est inférieure (+10 %) à celle observée dans l'ensemble du département du Bas-Rhin (+11,7 %).

Entre 1999 et 2009, le SCoTAN affiche un des plus faibles taux de croissance des emplois parmi les SCoT du département.

Il reste toutefois le deuxième pôle d'emploi du département après le SCoT de la Région de Strasbourg.

Comme sur la période 1999-2008, les villes-relais et les villages affichent la croissance la plus dynamique, avec respectivement +18,5 % d'emplois et +16,2 % sur la période. Viennent ensuite les agglomérations (+8,9 %), et enfin, les pôles émergents (+2,1 %) et les pôles d'équilibre (-0,2 %).

TAUX DE VARIATION ANNUEL MOYEN DES EMPLOIS ENTRE 1999 ET 2009



Source : INSEE - RGP 1999 et RP 2009

ÉVOLUTION DES EMPLOIS PAR CENTRALITÉ

	Emplois		Nombre d'habitants par emploi		Évolution des emplois 1999-2009	Évolution annuelle des emplois 1999-2009
	1999	2009	1999	2009		
Agglomérations	34 726	37 818	1,77	1,76	8,9 %	0,9 %
Villes-Relais	7 078	8 385	2,64	2,40	18,5 %	1,7 %
Pôle d'équilibre	4 016	4 007	2,41	2,73	-0,2 %	0,0 %
Pôles émergents	2 664	2 721	2,57	2,65	2,1 %	0,2 %
Villages	6 801	7 901	6,87	6,47	16,2 %	1,5 %
SCoTAN	55 285	60 831	2,59	2,56	10,0 %	1,0 %
Bas-Rhin	416 007	464 857	2,47	2,39	11,7 %	1,1 %
Bas-Rhin hors Scoters	160 901	179 614	2,82	2,77	11,6 %	1,1 %

Source : INSEE - RGP 1999 et RP 2009

Le ratio « nombre d'habitants par emploi » respecte la hiérarchie urbaine avec un emploi pour :

- 1,8 habitant dans les agglomérations,
- 2,4 habitants dans les villes relais,
- environ 2,7 habitants dans les pôles d'équilibre et les pôles émergents,
- 6,5 habitants dans les villages.

La tendance générale reste conforme aux orientations inscrites dans le SCoTAN. Mais il faut souligner que ce ratio s'est légèrement dégradé, par rapport à 2008, à toutes les échelles (avec une croissance de la population supérieure à l'évolution des emplois).

... avec une prolongation des tendances concernant la diversification des fonctions⁴ et la modification du poids des centralités

L'année 2009 ne modifie pas les principaux constats réalisés sur la période 1999-2008 :

- l'évolution des emplois en Alsace du nord reste inférieure à celle du Bas-Rhin, notamment à cause de pertes d'emplois importantes dans les fonctions industrielles ; alors que l'évolution des emplois dans les autres fonctions (services à la production, fonctions métropolitaines et services à la population) est favorable à l'Alsace du nord.
- l'évolution du poids relatif des différents niveaux de l'armature poursuit la tendance.

Ainsi, la part des emplois dans les agglomérations et les pôles d'équilibre tend à diminuer au profit des villes-relais et des villages

- En 2009, le poids des agglomérations continue à diminuer (regroupant 62,8 % des emplois en 1999, 62,3 % en 2008 et 62,2 % en 2009).
- Les villes-relais prolongent la tendance observée l'année dernière (passant de 12,8 % des emplois en 1999 à 13,8 % en 2009).
- La part des pôles d'équilibre continue à diminuer dans toutes les fonctions, à l'exception des services à la production.
- Les pôles émergents restent quasiment stables sur la période.
- Quant aux villages, ils poursuivent leur progression tout particulièrement dans les services à la population (commerces, services de proximité...).

4. Cette analyse utilise la méthode de l'INSEE concernant l'« Analyse fonctionnelle des emplois » dans les fonctions suivantes :
Production : Agriculture, Bâtiment-Travaux Publics, Fabrication. **Services à la production** : Transports-Logistique, Entretien-Réparation. **Fonctions métropolitaines** : Conception-Recherche, Prestations Intellectuelles, Commerce Inter-entreprises, Gestion, Culture-Loisirs. **Services à la population** : Distribution, Services de Proximité, Education-Formation, Santé- Action Sociale, Administration publique. Ainsi que les emplois des cadres dans les fonctions métropolitaines

Rappel méthodologique :

Deux sources principales, dont le champ et la périodicité diffèrent, permettent d'appréhender l'emploi :

- le Recensement (Général) de la Population (RGP ou RP) qui permet de connaître l'ensemble des emplois présents sur un territoire (dernières données disponibles : 2009).

Avertissement méthodologique : Le recensement de la population a fait l'objet d'une rénovation en 2004. Depuis cette date, il permet de mieux prendre en compte les actifs ayant un emploi, même occasionnel ou de courte durée, et qui sont par ailleurs étudiants, retraités ou chômeurs. Attention, une part de l'évolution de l'emploi, depuis 1999, peut être liée à ce changement.

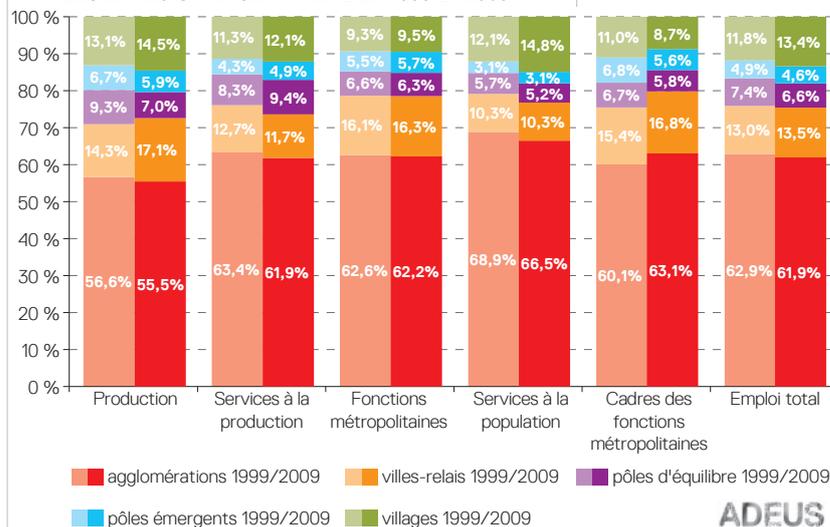
- l'Union nationale pour l'Emploi et le Commerce (UNEDIC) qui appréhende l'emploi salarié privé avec une périodicité annuelle (dernières données disponibles : 2010)

ÉVOLUTION DES EMPLOIS ENTRE 1999 ET 2009, PAR FONCTION

	Production	Services à la production	Fonctions métropolitaines	Services à la population	Cadres des fonctions métropolitaines	Ensemble des emplois
Agglomérations	-9,1 %	7,4 %	18,6 %	17,7 %	37,6 %	8,3 %
Villes-relais	11,1 %	1,4 %	21,1 %	22,2 %	43,0 %	14,6 %
Pôles d'équilibre	-29,8 %	24,1 %	14,7 %	12,3 %	13,1 %	-2,3 %
Pôles émergents	-18,9 %	26,0 %	24,1 %	22,7 %	8,2 %	4,8 %
Villages	3,0 %	18,0 %	21,5 %	50,2 %	4,1 %	24,4 %
SCoTAN	-7,2 %	10,0 %	19,3 %	22,0 %	31,1 %	10,0 %
Bas-Rhin	-1,6 %	-0,5 %	19,1 %	20,9 %	37,9 %	11,6 %

Source : INSEE - RGP 1999 et RP 2009

PART DES EMPLOIS PAR CENTRALITÉ EN 1999 ET 2009



Source : INSEE - RGP 1999

Une reprise de l'emploi salarié privé en 2010 ... dans les agglomérations

En 2010, le SCoTAN compte 41 600 emplois salariés privés⁵ (soit -3,9 % par rapport à 2000 et 1 700 emplois perdus). Alternant crise et croissance, le territoire n'a pas encore retrouvé le niveau observé en 2000 alors que le Bas-Rhin, avec 321 000 emplois, voit son volume d'emplois légèrement progresser sur la période.

Au sein du SCoT, entre 2000 et 2010, seuls les villages et les villes-relais ont gagné des emplois salariés privés. Les trois autres niveaux de centralité ont perdu de 6 à 12 % de leurs emplois en dix ans.

2010 marque la fin d'une période de perte d'emplois en Alsace du nord, avec un gain de près de 600 emplois par rapport à 2009.

Pourtant, cette note d'optimisme masque un phénomène majeur : les gains d'emplois enregistrés en 2010 sur le territoire ne concernent que les agglomérations, et plus particulièrement Haguenau (+800 emplois) et Bischwiller (+100)

Sur la période 2000-2010, l'industrie -avec une perte de près de 4 000 emplois- est en perte de vitesse à toutes les échelles géographiques ; alors que d'autres secteurs progressent : santé/social/éducation/culture (+1 000 emplois), transport/logistique (500 emplois), l'intérim, le commerce et la construction.

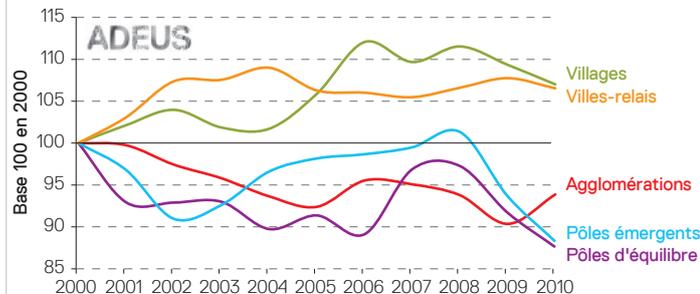
En 2009-2010, l'embellie observée dans les agglomérations concerne plus particulièrement l'intérim (+ 900 emplois) et l'industrie (+ 200 emplois).

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ PRIVÉ DANS LE SCOTAN ET LE BAS-RHIN - 2000-2010



source : Unedic-Pôle emploi 2000-2010 (données provisoires)

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ PRIVÉ DANS LES CENTRALITÉS DU SCOTAN - 2000-2010



source : Unedic-Pôle emploi 2000-2010 (données provisoires)

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ ENTRE 2000 ET 2010 PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

	Industrie	Construction	Intérim	Transport, logistique	Commerce	Tertiaire supérieur	Hôtellerie restauration	Santé social éducation culture	Autres	Ensemble des activités
Agglomérations	-2 581	-6	401	-104	270	-216	-19	588	-47	-1 714
Villes-relais	-41	107	187	-23	-12	85	21	34	42	400
Pôles d'équilibre	-687	88	-27	379	-7	1	-6	109	-231	-381
Pôles émergents	-293	-3	-10	4	25	5	-37	23	30	-256
Villages	-227	41	0	204	-36	62	-68	264	39	279
SCoTAN	-3 829	227	551	460	240	-63	-109	1 018	-167	-1 672
Bas-Rhin	-18 314	836	-213	2 295	870	5 676	646	7 940	2 391	2 127

Source : Unedic-Pôle emploi 2000-2010 (données provisoires)

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ ENTRE 2009 ET 2010 PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

	Industrie	Construction	Intérim	Transport, logistique	Commerce	Tertiaire supérieur	Hôtellerie restauration	Santé social éducation culture	Autres	Ensemble des activités
Agglomérations	216	-63	927	-99	31	-32	-12	-8	20	980
Villes-relais	16	-61	-2	13	-9	-7	19	-18	-25	-74
Pôles d'équilibre	-86	-13	-5	-10	-11	4	-13	4	4	-126
Pôles émergents	-71	-2	0	-21	8	-1	-24	-8	1	-118
Villages	-78	-8	0	51	-21	10	-23	6	-30	-93
SCoTAN	-3	-147	920	-66	-2	-26	-53	-24	-30	569
Bas-Rhin	-1 467	-304	2 755	-524	48	399	-246	851	-242	1 270

Source : Unedic-Pôle emploi 2000-2010 (données provisoires)

5. Les données 2010 sont provisoires (correction et validation en cours). De ce fait, on peut observer des variations dans les chiffres d'une année sur l'autre.

Un taux de chômage qui reste inférieur au taux Bas-rhinois

Trois sources statistiques principales permettent d'appréhender le chômage :

- le recensement de la population, où la population déclare être au chômage,
- les statistiques mensuelles du Ministère du travail, élaborées à partir des fichiers de demandeurs d'emploi enregistrés par Pôle Emploi (DEFM),
- l'enquête Emploi de l'Insee, qui mesure le chômage au sens du BIT.

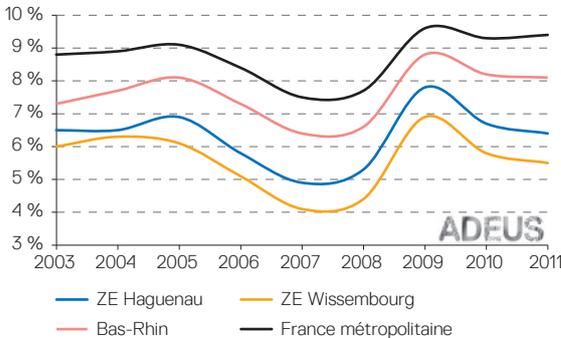
Les deux dernières sources, les plus récentes, seront analysées ici.

Le nord de l'Alsace a longtemps été épargné par le chômage, notamment grâce à l'importance du travail frontalier. Depuis 10 ans, le chômage a fortement progressé. Mais les zones d'emploi de Haguenau et Wissembourg⁶ avec un taux de chômage respectif de 6,4 % et 5,5 % au 4^{ème} trimestre 2011, affichent un taux qui reste nettement inférieur à ceux du Bas-Rhin (8,1 %) et de la France métropolitaine (9,4 %).

Sur tous les territoires, le taux de chômage connaît d'importantes fluctuations. Entre 2010 et 2011, c'est l'Alsace du nord qui enregistre les diminutions les plus notables (-0,3 point dans les zones d'emploi de Haguenau-Niederbronn et de Wissembourg).

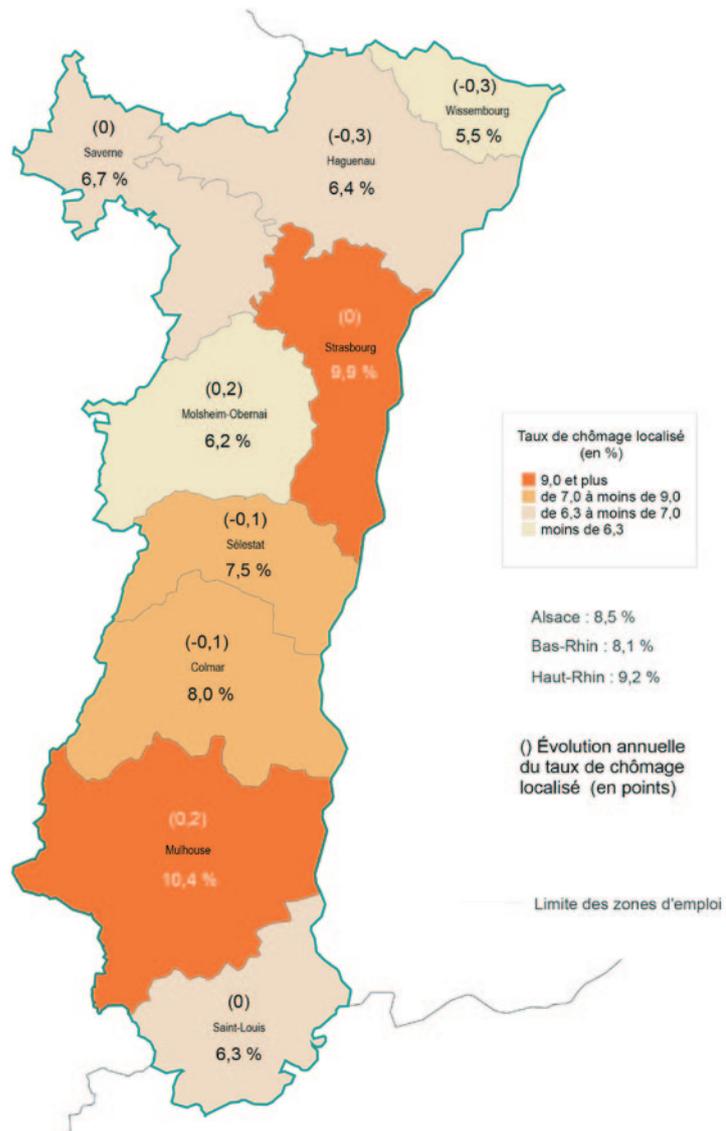
Fin 2011, le SCoTAN compte 5 500 demandeurs d'emploi⁷, soit 12 % des demandeurs d'emploi du département. Depuis 2001, le territoire a enregistré 1 300 chômeurs supplémentaires, soit une progression annuelle moyenne de 2,8 % (croissance inférieure à celle observée dans le Bas-Rhin : +3,5 %/an).

ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE



Source : Insee-Taux de chômage localisés (Estimations provisoires au 4^{ème} trimestre 2011)

TAUX DE CHÔMAGE LOCALISÉ PAR ZONE D'EMPLOI EN ALSACE AU 4^{ème} TRIMESTRE 2011



6. Les zones d'emploi de Haguenau et Wissembourg sont plus étendues que le SCOTAN. Elles regroupent 124 communes, dont 88 dans le Scotan, 35 dans le Scot de la Bande Rhénane nord et 1 dans le SCOTERS.

7. DEFM catégorie A : demandeurs d'emploi en fin de mois inscrits à Pôle Emploi, n'ayant exercé aucune activité, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi

© IGN - Insee

Source : Insee, Enquête Emploi, estimations localisées

SUIVI DES ORIENTATIONS DU SCOTAN

DEMANDEURS D'EMPLOI DANS LE SCOTAN PAR NIVEAU D'ARMATURE

	Demandeurs d'emploi			Evolution annuelle		Poids dans le SCOTAN			
	2001	2010	2011	2001-2011	2010-2011	demandeurs d'emploi		population	
						2001	2011	1999	2009
Agglomérations	2138	2791	2899	3,1 %	3,9 %	51 %	53 %	43 %	43 %
Villes-relais	525	700	692	2,8 %	-1,1 %	13 %	13 %	13 %	13 %
Pôles d'équilibre	347	410	410	1,7 %	0,0 %	8 %	7 %	7 %	7 %
Pôles émergents	194	220	185	-0,5 %	-15,9 %	5 %	3 %	5 %	5 %
Villages	974	1 268	1 314	3,0 %	3,6 %	23 %	24 %	33 %	33 %
Alsace du Nord	4 178	5 389	5 500	2,8 %	2,1 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Bas-Rhin	32 268	43 942	45 477	3,5 %	3,5 %				

Source : INSEE - DEFM cat. A, INSEE-RGP 1999 et RP 2009

Ce sont les agglomérations et les villages qui concentrent le plus grand nombre de demandeurs d'emploi (avec la moitié dans les agglomérations et le quart dans les villages) et qui ont les taux de croissance les plus importants.

Les autres niveaux de centralité -les pôles émergents, les villes-relais et les pôles d'équilibre- ont, quant à eux, vu leur nombre de demandeurs d'emploi diminuer ou stagner entre 2010 et 2011.

Des établissements de proximité en nombre stable

En 2012, le tissu économique d'Alsace du nord compte plus de 11 000 établissements. Parmi eux, près de 650 établissements (soit 5,7 % d'entre eux, contre 5,1 % dans le Bas-Rhin) répondent aux besoins de proximité de la population⁸.

En 10 ans, les commerces et services de proximité se sont globalement mieux maintenus en Alsace du nord que dans le reste du département puisque le SCoTAN a gagné quelques établissements de proximité (+17 unités entre 2001 et 2012) alors que le Bas-Rhin en a perdu (-86 établissements pour le Bas-Rhin hors SCoTAN).

Mais, entre 2011 et 2012, le SCoTAN a également perdu 4 commerces et services de proximité (-0,6 %) pendant que l'ensemble du parc des établissements progressait de +4,5 %, soit 483 établissements supplémentaires. Ce phénomène, qui reste peu significatif, est toutefois à surveiller.

ÉTABLISSEMENTS DANS LE SCOTAN PAR NIVEAU D'ARMATURE

	Proximité	Hors proximité	Ens. des établissements
Agglomérations	340	4 680	5 020
Villes-relais	89	1 421	1 510
Pôle d'équilibre	59	830	889
Pôles émergents	33	419	452
Villages	116	3 230	3 346
SCoTAN	637	10 580	11 217
Bas-Rhin	4 530	84 079	88 609

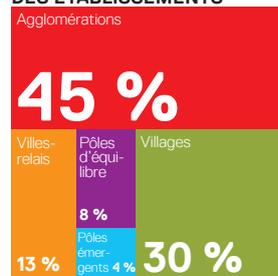
Source : INSEE - Sirène 2012

RÉPARTITION DES COMMERCES ET SERVICES DE PROXIMITÉ

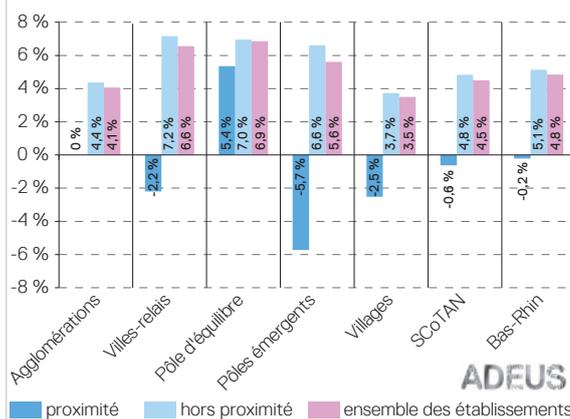


Source : INSEE-Sirène 2012

RÉPARTITION DE L'ENSEMBLE DES ÉTABLISSEMENTS



ÉVOLUTION DES ÉTABLISSEMENTS 2011-2012



Source : INSEE-Sirène 2012

8. Les établissements de proximité concernent l'alimentation (boulangeries, grandes surfaces et autres commerces alimentaires), les cafés, les tabacs, la presse, les pharmacies et les médecins généralistes.

COMMERCES ET SERVICES DE PROXIMITÉ DANS LE SCOTAN ET LE BAS-RHIN EN 2012 ET ÉVOLUTION 2011-2012

	Autres commerces alimentaires		Boulangeries		Débits de boisson		Grandes surfaces		Journaux		Médecins		Pharmacie		Tabac		Établissement de proximité	
	2012	2011-2012	2012	2011-2012	2012	2011-2012	2012	2011-2012	2012	2011-2012	2012	2011-2012	2012	2011-2012	2012	2011-2012	2012	2011-2012
Agglomérations	59	-3	55	-1	30	1	25	-1	8	0	127	4	20	0	16	0	340	0
Villes-relais	14	-2	20	1	7	1	11	0	4	-1	20	-1	6	0	7	0	89	-2
Pôle d'équilibre	9	2	11	1	3	1	7	-1	2	0	18	0	6	0	3	0	59	3
Pôles émergents	6	-1	6	0	1	0	1	0	2	0	12	0	4	0	1	-1	33	-2
Villages	28	-1	37	-2	9	0	4	0	2	0	23	0	5	0	8	0	116	-3
SCoTAN	116	-5	129	-1	50	3	48	-2	18	-1	200	3	41	0	35	-1	637	-4
Bas-Rhin	837	6	890	8	306	1	302	-15	105	-1	1561	-10	294	-3	235	4	4 530	-10

Source : INSEE - Sirène 2012

Avec 4,1 commerces et services de proximité pour 1 000 habitants, la densité de commerces et services de proximité (nombre d'établissements pour 1 000 habitants) à l'échelle du territoire est comparable à celle du département. Elle est globalement restée stable par rapport à 2011.

DENSITÉ DE COMMERCES ET SERVICES DE PROXIMITÉ EN 2011 ET 2012

	Nombre d'établissements		Densité (nb d'étab./1000 hab.)	
	2011	2012	2011	2012
Agglomérations	340	340	5,1	5,1
Villes-relais	91	89	4,5	4,4
Pôle d'équilibre	56	59	5,1	5,4
Pôles émergents	35	33	4,8	4,6
Villages	119	116	2,3	2,3
SCoTAN	641	637	4,1	4,1
Bas-Rhin	4 540	4 530	4,1	4,1

Source : INSEE - Sirène 2001 et 2011 et INSEE-RP 2009

Ce qu'il faut retenir :

🕒 **Sur une longue période (depuis 1999) :**

- Une croissance des emplois faible (évolution des emplois inférieure à celle du département, liée notamment aux importantes pertes d'emplois dans l'industrie ; un des plus faibles taux de croissance parmi les SCoT du département).
- Un accroissement dynamique de l'emploi dans les villes-relais et villages.
- Un ratio Habitants/Emploi qui respecte la hiérarchie urbaine et les orientations du SCoTAN.
- Un taux de chômage nettement inférieur au taux bas-rhinois.
- Une densité de commerces et services de proximité comparable à celle du Bas-Rhin.

🕒 **Les faits marquants du suivi 2011 :**

- Une reprise de l'emploi salarié privé (dans l'intérim et l'industrie) en 2010 ... dans les agglomérations.
- Un taux de chômage faible (environ 6% sur l'ensemble du SCoTAN).

Mais :

- A l'instar des tendances départementales, le SCoTAN enregistre une légère dégradation du ratio Habitants/Emploi à toutes les échelles (croissance de la population supérieure à la croissance de l'emploi).
- Une relative stabilité des établissements de proximité (perte de 4 établissements entre 2011 et 2012).

Limiter la consommation foncière, favoriser le renouvellement urbain et articuler l'urbanisation avec les transports collectifs

Rappel des objectifs du SCoTAN :

- ⊙ Rechercher l'équilibre entre urbanisation et espaces naturels, agricoles et forestiers.
- ⊙ Assurer une gestion économe de l'espace, avec des densités moyennes à respecter sur les sites d'extension, et favoriser le renouvellement urbain.
- ⊙ Préserver les espaces nécessaires à l'agriculture.

Cohérence entre urbanisation et Transports Collectifs (T.C.)

Le principe de cohérence entre urbanisation et T.C. procède d'une obligation légale dont l'objectif est de garantir à long terme la capacité d'accéder aux emplois par les transports collectifs. Au-delà d'une obligation légale, à l'heure où les incertitudes sur l'évolution des prix de l'énergie sont fortes et dans la perspective d'une fragilisation économique d'une part de la population, ce principe de cohérence constitue également un objectif de bon sens et de stabilité sociale. Le lien entre urbanisation et T.C. n'est pas exclusif, la prise en compte de l'armature urbaine constitue également un élément de cohérence complémentaire, les deux s'additionnant.

Amélioration de l'offre et capacité radiale de la voiture

Le niveau d'offre en Transports Collectifs est resté stable entre 2011 et 2012. On peut rappeler que l'offre du réseau 67 a été refondue à l'échelle du département et s'est accompagnée d'une diversification de l'offre avec notamment la mise en œuvre de services virtuels, s'ajoutant à l'offre existante. Concernant l'offre ferroviaire, celle-ci est identique à celle de l'année dernière. Sa caractérisation générale du point de vue du niveau d'offre est excellente sur l'axe Haguenau-Strasbourg, bonne sur l'axe Haguenau-Niederbronn et restreinte sur l'axe Haguenau-Wissembourg (à l'exception de Wissembourg et Sultz-sous-Forêts où l'offre est bonne). Cette caractérisation de l'offre est néanmoins relative aux besoins de déplacements. Ainsi, pour les déplacements domicile-travail, même une offre médiocre peut être considérée comme suffisante si elle permet aux actifs d'effectuer leur journée de travail sans temps d'attente excessifs. Si cela reste d'actualité pour une partie importante des actifs, les modifications de modes de travail, notamment le développement des temps partiels ainsi que la généralisation de la journée continue tendent à diversifier les besoins et de fait à limiter la pertinence de certaines offres, notamment pour les arrêts les moins bien desservis.

Concernant la capacité radiale de la voiture en lien avec Haguenau et Wissembourg, celle-ci n'a pas évolué.

Localisation des projets de logements par rapport aux Transports Collectifs

Rappel méthodologique :

Arrêts de transports collectifs (TC) : ne sont considérées que les gares TER. Les communes « desservies » sont celles qui comportent une gare sur leur ban communal

Potentiel de logements : calcul et répartition théorique des logements selon les objectifs définis (900 logements) et selon les seuils de densité définis dans le DOG (de 12 à 45 logements/ha selon le niveau d'armature urbaine). Ce calcul est réalisé sur la base des projets de logements renseignés dans l'enquête communale et devra être suivi dans le temps pour mesurer les réalisations effectives.

Cible SCoTAN : rappel de la répartition de l'objectif de production de 900 logements annuels selon les niveaux de l'armature urbaine définie au SCoTAN.

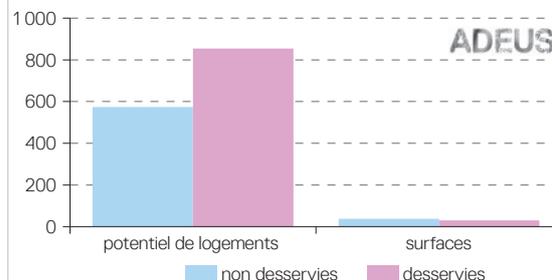
Au regard des objectifs de production de logements définis dans le SCOTAN, les potentiels de logements permis par les projets d'ouverture à l'urbanisation **tels qu'ils ont été renseignés dans le cadre du questionnaire communal** pour l'année 2011 sont en décalage par rapport à l'objectif de développement préférentiel des communes desservies par un transport collectif. En effet, sur l'ensemble des 350 logements potentiels (pour une surface totale de 16,7 ha), seuls 96 sont situés sur une commune desservie.

Si on tient compte des projets ouverts l'année passée (**enquête communale 2011**), la logique de développement préférentiel dans les communes desservies reste respectée. Néanmoins, du fait des projets signalés en 2011, la proportion des potentiels présents dans des communes desservies s'en trouve diminuée.

Du point de vue de la répartition des potentiels de logements en fonction des niveaux de l'armature urbaine deux constats peuvent être faits. Le nombre de logements potentiels global à l'échelle du SCOTAN, 350 pour 2011, est largement inférieur à la cible des 900 logements annuels. Du point de vue de la distribution des logements potentiels en fonction de l'armature urbaine, on peut également constater un décalage sensible par rapport aux objectifs de distribution sur le territoire. Ainsi, alors que les pôles émergents et les pôles d'équilibre présentent des potentiels en lien avec leurs objectifs respectifs, les villages, villes relais et agglomérations sont en décalage fort.

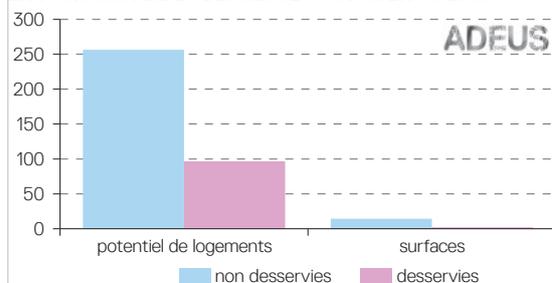
En prenant en compte les deux années écoulées depuis le début de l'exercice de suivi, on constate d'une part que le décalage entre l'objectif global est surtout le fait d'un déficit d'ouverture de zone courant 2011, mais on note également qu'à l'issue de ces deux premières années, c'est surtout pour les agglomérations que le décalage entre objectif et potentiels offerts par les ouvertures de zones est le plus important comme le montre le tableau ci-dessous.

RÉPARTITION DES ZONES DE PROJETS LOGEMENTS EN FONCTION DE LA DESSERTE OU NON EN TC 2010-2011



Source : enquête communale 2011 et 2012.

RÉPARTITION DES ZONES DE PROJETS LOGEMENTS EN FONCTION DE LA DESSERTE OU NON EN TC 2011

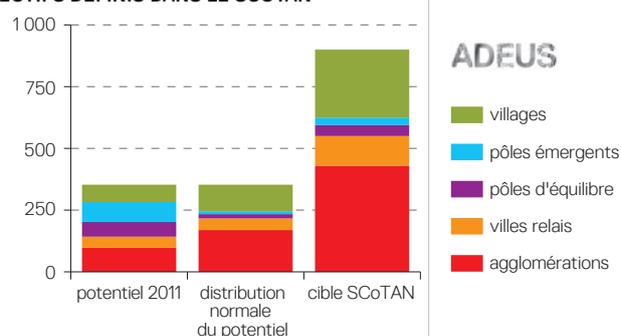


Source : enquête communale 2011 et 2012.

DIFFÉRENTIEL ENTRE LES PROJETS DE LOGEMENTS IDENTIFIÉS ET LES OBJECTIFS DÉFINIS DANS LE SCOTAN

Niveau de l'armature urbaine	Potentiels théoriques			Cible 2010-2011	Différence
	2010	2011	Cumul 2010-2011		
Agglomérations	376	97	473	860	-387
Villes relais	160	45	205	240	-35
Pôles d'équilibre	60	60	120	88	32
Pôles émergents	24	80	104	62	42
Villages	387	71	458	550	-92
Ensemble SCoTAN	1 007	353	1360	1 800	-440

Source : enquête communale 2011 et 2012.



Localisation des projets de ZA dédiés par rapport aux Transports en Commun

Du point de vue du lien entre armature urbaine et développement de nouvelles zones d'activité, le bilan de 2010 et de 2011 est marqué, pour les pôles d'équilibre par un niveau actuel de zones destinées à l'activité d'ores correspondant à près des ¾ de l'objectif 2015, alors que ce niveau reste légèrement au-delà de 10 % pour les villages et les pôles émergents.

Concernant le lien entre desserte en transports collectifs et zone d'activité, le constat est celui d'un léger décalage entre les objectifs et leur réalisation. Ainsi, sur 190 hectares de projets de zones d'activité pour la période 2010-2011 (toutes communes confondues), les communes desservies représentent avec 107 hectares 56 % de ces surfaces. Bien que l'objectif soit formellement respecté la part des surfaces dans des communes non desservies reste malgré tout importante.

Plus de 70 hectares de foncier d'activité disponibles, principalement dans les niveaux intermédiaires de l'armature urbaine

Selon l'enquête communale réalisée en 2012, le territoire compte plus de 72 hectares⁹ de foncier d'activité disponibles, contre 64 en 2011.

Ces évolutions proviennent des évènements suivants :

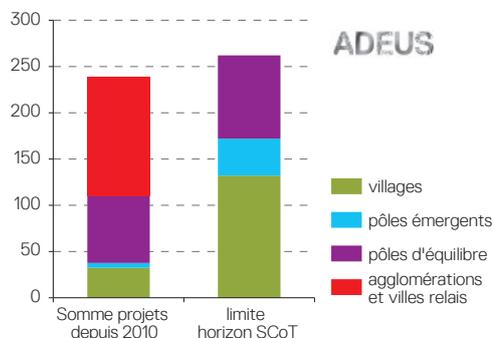
- création de 10,2 hectares de zones d'activités à Gundershoffen (zones Hard Gaerten et Dreieck),
- commercialisation de 1,5 hectare de foncier à Sultz-sous-Forêts et à Steinseltz.

L'essentiel de ces surfaces se situe dans les pôles d'équilibre (Hatten et Betschdorf), les villes-relais (notamment Gundershoffen, Niederbronn-les-bains et Uberhach) et les villages (principalement à Eschbach).

La vingtaine de projets de zones d'activités envisagée à plus ou moins long terme à l'échelle du SCoTAN représente près de 200 hectares.

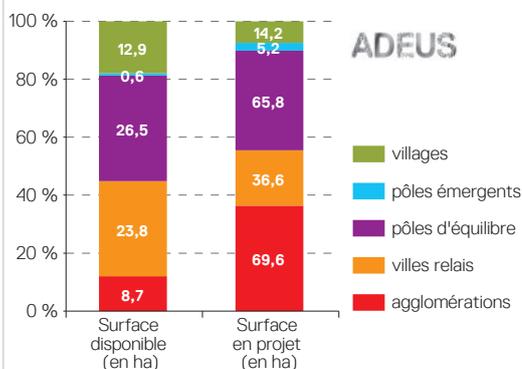
Si les agglomérations offrent peu de disponibilités foncières dans leurs zones d'activités opérationnelles, elles présentent aujourd'hui près de 70 hectares de zones en projet, tout particulièrement à Haguenau. Les pôles d'équilibre (avec Hatten et Sultz-sous-Forêts) et les villes-relais (avec Reichshoffen) ne sont pas non plus dépourvus de projets. Les trois premiers niveaux de l'armature urbaine concentrent ainsi près de 90 % des projets recensés.

DIFFÉRENTIEL ENTRE LES PROJETS DE ZA IDENTIFIÉS ET LES OBJECTIFS DÉFINIS DANS LE SCOTAN



Source : enquête communale 2011 et 2012.

LES DISPONIBILITÉS FONCIÈRES ET PROJETS DE ZONES D'ACTIVITÉS DANS LE SCOTAN



Source : enquête communale 2011 et 2012.

⁹ Ces données n'intègrent pas les disponibilités et projets supposés, mais non mentionnés par les communes (notamment Wissembourg et Woerth) dans l'enquête communale.

Une cinquantaine d'hectares de friches

L'enquête communale permet en 2012 de recenser une trentaine de friches, couvrant une surface totale d'environ 50 hectares. Les agglomérations (notamment Wissembourg) et les villages concentrent trois quarts de ces surfaces.

Parmi ces friches on identifie :

- des sites importants dont certains sont délaissés depuis plusieurs années : les friches SNCF de Biblisheim et Wissembourg, les sites militaires de Hoffen et Lembach ou encore divers sites industriels (la filature à Biblisheim, Emfi et Ina Techniques Linéaires à Haguenau, la scierie à Lembach, Sata à Schweighouse-sur-Moder ...).
- quatre anciennes friches font l'objet d'un projet d'équipement, de logements ou de commerces (Rothbach, La Walck, Schweighouse-sur-Moder et Wissembourg).
- quatre nouvelles friches d'une surface totale d'environ 2 ha sont apparues depuis l'année dernière : à Haguenau, Schweighouse-sur-Moder, Pfaffenhoffen et Rothbach. Trois d'entre elles font déjà l'objet d'un projet de reconversion.

RÉPARTITION DES SURFACES EN FRICHE (EN HA)



Source : enquête communale 2011 et 2012.

Ce qu'il faut retenir :

- ⊙ Une faible consommation de foncier d'activité en 2011
- ⊙ La création de nouvelles zones d'activités à Gundershoffen
- ⊙ Des projets de création de zones d'activités concentrés dans les trois niveaux hauts de l'armature urbaine
- ⊙ Une cinquantaine d'hectares en friche, principalement dans les agglomérations et les villages
- ⊙ D'importants projets de reconversion... mais toujours des espaces qui peinent à se renouveler
- ⊙ Un accroissement de la part des extensions réalisées dans des communes non desservies, que ces extensions concernent le logement ou l'activité
- ⊙ Un écart qui se creuse entre objectif de production de logement et potentialités ouvertes, en particulier pour les agglomérations
- ⊙ Des projets de création de zones d'activité dans les pôles d'équilibre représentant près des trois quarts des surfaces prévues pour toute la durée du SCoT

Concilier le développement du territoire avec la préservation du fonctionnement écologique et la prise en compte des enjeux air-climat énergie

Rappel méthodologique :

Les indicateurs environnementaux développés complètent la partie « Etat initial de l'environnement » du rapport de présentation du document d'urbanisme. Ils constituent ainsi un état zéro permettant désormais le suivi et l'évaluation du SCoTAN dans le domaine de l'environnement.

Il est important de noter que, pour cette thématique, il est délicat de mesurer précisément ce qui est de la responsabilité et des effets directement liés au SCoTAN. En effet, il existe par ailleurs de nombreuses mesures et lois nationales et européennes qui induiront également des évolutions significatives. Par conséquent, les indicateurs du suivi environnement du SCoTAN montreront les grandes tendances observables, et, grâce au croisement avec les autres indicateurs (logements, transports collectifs), permettront de comprendre si ses orientations sont efficaces. En effet, le croisement de plusieurs indicateurs au regard des évolutions de l'état de l'environnement permettra d'estimer les effets du SCoTAN.

Les évolutions concernant l'environnement (biodiversité, eau, air-climat, énergie, etc.) sont mesurables sur un terme long et dépassent souvent l'échelle de temps des SCoT. Les effets à court terme des documents d'urbanisme sont par ailleurs trop faibles pour que l'on puisse constater des changements annuels significatifs.

Ainsi, les indicateurs environnement gagnent leur pertinence à être étudiés en état zéro (approbation) puis en évaluation du document (fin d'application).

Les indicateurs sélectionnés pour le suivi et l'évaluation donnent des informations complémentaires à l'état zéro et d'évolution. Ils ont été construits en fonction des orientations définies dans le cadre de la loi GRENELLE qui définit trois grands enjeux : assurer une gestion économe du foncier, préserver la biodiversité et lutter contre le changement climatique. Le choix a également été opéré de ne pas suivre les indicateurs relevant de procédures réglementaires ou de mise en compatibilité qui s'imposent de fait aux documents d'urbanisme.

Les indicateurs de suivi disponibles à ce jour sont encore restreints pour plusieurs raisons :

- la loi étant récente, les partenaires sont en construction de leurs bases de données liées au GRENELLE ;
- les données ne sont pas toutes exploitables à l'échelle des SCoT et l'utilisation de modalités cartographiques ou de méthodes d'inventaire différentes ne permettent pas toujours d'évaluer les évolutions sur les années antérieures
- l'absence de données annuelles ne permet pas de donner les évolutions entre l'approbation et la fin d'application du SCoT (ex. : calcul des surfaces urbanisées disponibles pour 2002, 2007 et 2012).

Pour plus de cohérence et une meilleure lisibilité, les indicateurs présentés dans cette note reprennent les grandes thématiques de l'environnement et ne suivent pas les chapitres du DOG.

L'eau

Rappel des objectifs du SCoTAN :

- ⊙ **Concilier développement du territoire et préservation de son fonctionnement écologique :** conforter et préserver les caractéristiques naturelles du réseau hydrographique (DOG, Chap II, B).
- ⊙ **Protéger les ripisylves :** préserver et développer le réseau de fossés et le cortège végétal le long des cours d'eau, maintenir la dynamique des cours d'eau (prévention des risques d'inondation : préservations des zones humides) (DOG, Chap VII, A3).
- ⊙ **Gérer les eaux pluviales :** minimiser la part des eaux pluviales rejetées aux réseaux unitaires (minimiser l'imperméabilisation du sol et favoriser la rétention, récupération, réutilisation des eaux de pluies, développer les réseaux séparatifs) (DOG, Chap VIII, B1).
- ⊙ **Sécuriser l'approvisionnement en eau potable :** assurer des mesures de préservation dans les emplacements projetés de captages d'eau potable pour permettre leur réalisation, assurer l'interconnexion des réseaux d'approvisionnement en eau potable (DOG, Chap VIII, B5).
- ⊙ **Préserver les zones humides :** préserver les zones humides au sens de l'article L211-1 du code de l'environnement dans la mesure nécessaire à une gestion équilibrée de la ressource en eau (DOG, Chap II, B) ; préserver les zones humides remarquables du point de vue écologique de toute construction ou aménagement nouveau entraînant une dégradation ou une destruction des fonctionnalités écologiques du site (DOG, Chap II, A).

Une qualité dégradée en aval des cours d'eau et dans le quart Nord-Est du SCoTAN

Les activités humaines engendrent des pressions polluantes qui ont des incidences plus ou moins marquées sur la qualité des eaux de surface. La Directive Cadre sur l'Eau de 2000 (DCE) fixe des objectifs ambitieux d'atteinte du bon état écologique des masses d'eau et de bon fonctionnement des systèmes aquatiques pour 2015. L'évaluation de la qualité hydrobiologique des écosystèmes aquatiques et l'évaluation de la qualité chimique de l'eau en sont des points clés.

Le suivi historique des stations du Conseil Général du Bas-Rhin et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse donne des indications sur l'évolution de la qualité des cours d'eau dans le Bas-Rhin. L'inertie du cours d'eau étant à prendre en compte pour observer le retour à un bon état écologique, l'évolution des indicateurs gagne en effet à être observée sur une période longue.

Des outils d'évaluation du bon état des cours d'eau compatibles avec les nouvelles prescriptions de la DCE sont en cours de développement. Dans l'attente de ces outils opérationnels, l'évaluation de la qualité des cours d'eau se poursuit avec les anciennes méthodes (SEQ-Eau v2 et IGBN).

En matière de qualité physico-chimique, l'indice macropolluant¹⁰ continue à s'améliorer en 2011 : plus

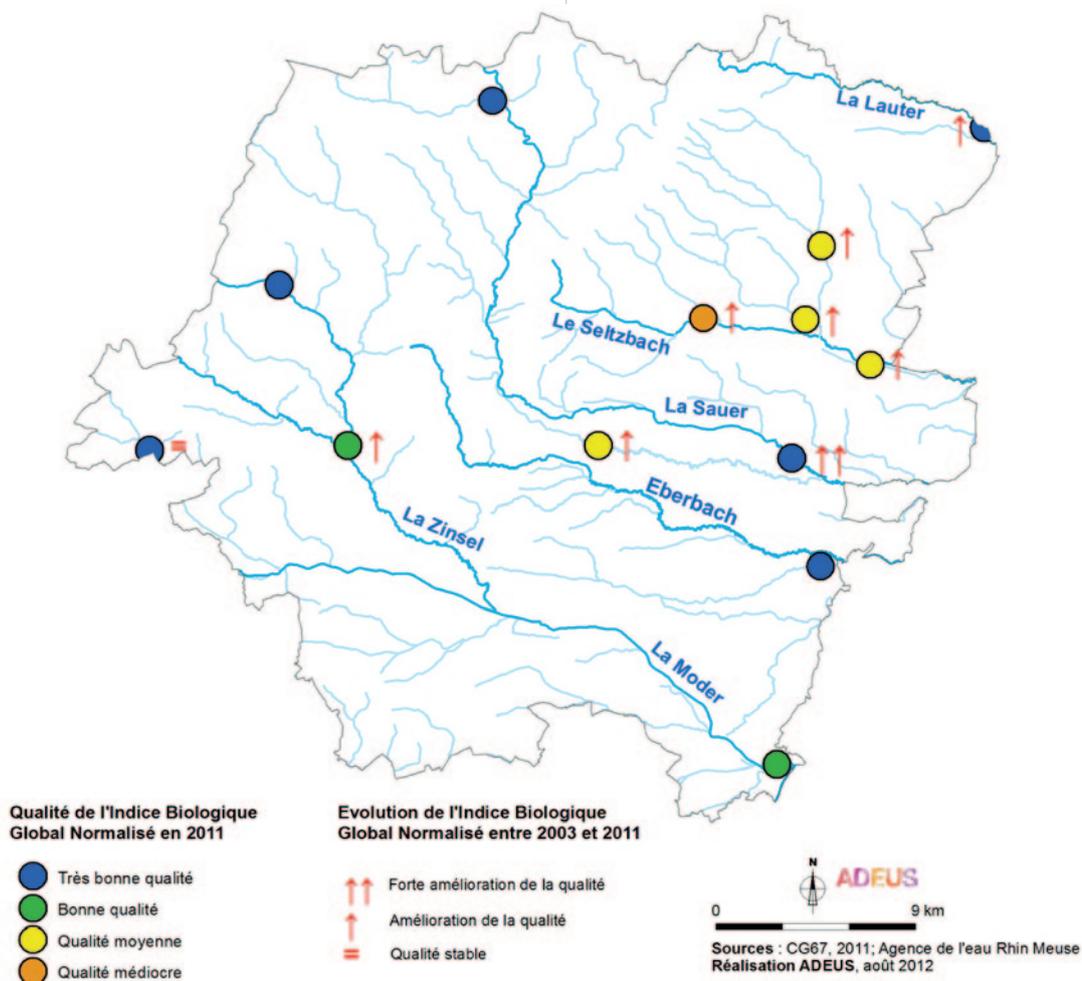
de la moitié des points de mesures présents sur le territoire du SCoTAN affichent une bonne qualité. Toutefois, cette amélioration a surtout porté dans la partie amont des cours d'eau en secteur de piémont (Rothbach, Zinsel du nord, Falkensteinbach, Sauer, Lauter). Les parties aval et les cours d'eau de plaine (Seltzbach, Hausauerbach et Eberbach) présentent toujours un état dégradé, en lien avec les pressions anthropiques accentuées et les concentrations d'apports (assainissement urbain, activité agricole).

La qualité biologique des cours d'eau peut quant à elle être appréciée à travers l'Indice Biologique Global Normalisé (IGBN¹¹) qui traduit globalement la capacité du milieu à héberger une faune et équilibrée. Il s'agit toutefois d'un indicateur très ponctuel dans le temps et l'espace car lié à de nombreux paramètres (qualité des habitats des espèces étudiées, hauteur d'eau, etc.). Une très bonne qualité observée à un temps T sur une station de mesure n'est ainsi pas représentative de l'ensemble du cours d'eau ni d'un niveau de qualité pérenne. En 2011, certains cours d'eau ont ainsi reçu une note exceptionnellement bonne en situation aval (Lauter, Sauer). L'état reste toutefois moyen à médiocre pour le Halbmuehlbach et le bassin versant du Seltzbach où les apports en pollutions diffuses sont importants. L'évolution de cet indicateur entre 2003 et 2011 (disponible uniquement sur une partie du territoire

¹⁰ L'indice est établi à partir de 11 « altérations » ou paramètres conditionnant l'aptitude de l'eau à la biologie

¹¹ L'indice IGBN est déterminé à partir du peuplement des macro-invertébrés aquatiques (larves d'insectes, vers...) se développant dans les sédiments des rivières

EVOLUTION DE LA QUALITÉ BIOLOGIQUE DES COURS D'EAU ENTRE 2003 ET 2011



du SCoTAN) montre une amélioration globale de la qualité biologique des cours d'eau. A noter également que les stations de la Moder présentes sur le territoire du SCoTAN ne sont plus suivies depuis quelques années en lien avec la mise en place d'un nouveau protocole de suivi des grands cours d'eau.

Malgré l'amélioration sensible de cette dernière décennie de la qualité physico-chimique et biologique, la qualité physique et globale des cours d'eau reste à améliorer pour atteindre les objectifs de bon état écologique. Au-delà de l'amélioration des pratiques agricoles et des travaux d'assainissement, les orientations du SCoTAN en matière de renaturation des cours d'eau (développement des ripisylves, préservation des caractéristiques naturelles du réseau hydrographique), de gestion des eaux pluviales (pour éviter les surcharges de réseau et les déversements d'assainissement en rivières) et de préservation des zones humides pourront y contribuer.

Mieux prendre en compte la gestion des eaux pluviales dans les nouvelles opérations

Sur un total de 14 opérations d'aménagement autorisées en 2011 déclarées dans l'enquête communale, il a été précisé pour 10 d'entre elles que les eaux pluviales ont été gérées de manière alternative au rejet direct au réseau unitaire, à travers :

- une gestion en réseau séparatif (8 opérations dont 4 réalisant en plus de la rétention et/ou infiltration)
- une gestion par stockage/rétention avant rejet au réseau unitaire (2 opérations).

Ces mesures vont dans le sens des orientations du SCoTAN, de minimiser la part des eaux pluviales rejetées aux réseaux unitaires.

Les zones humides : un enjeu important sur le territoire du SCoTAN

Les dispositions de la loi sur l'eau de 1992 ont pour objet une gestion équilibrée de la ressource en eau qui vise notamment à assurer la préservation des zones humides, milieux d'une grande richesse biologique remplissant des fonctions naturelles importantes (amélioration de la qualité de l'eau, soutien d'étiage, diminution de l'intensité des crues, alimentation des nappes phréatiques, fonctions climatiques...). Selon le code de l'environnement, « on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Dès lors que l'un des critères végétation ou sol caractéristique est rempli, le milieu est ainsi considéré comme zone humide.

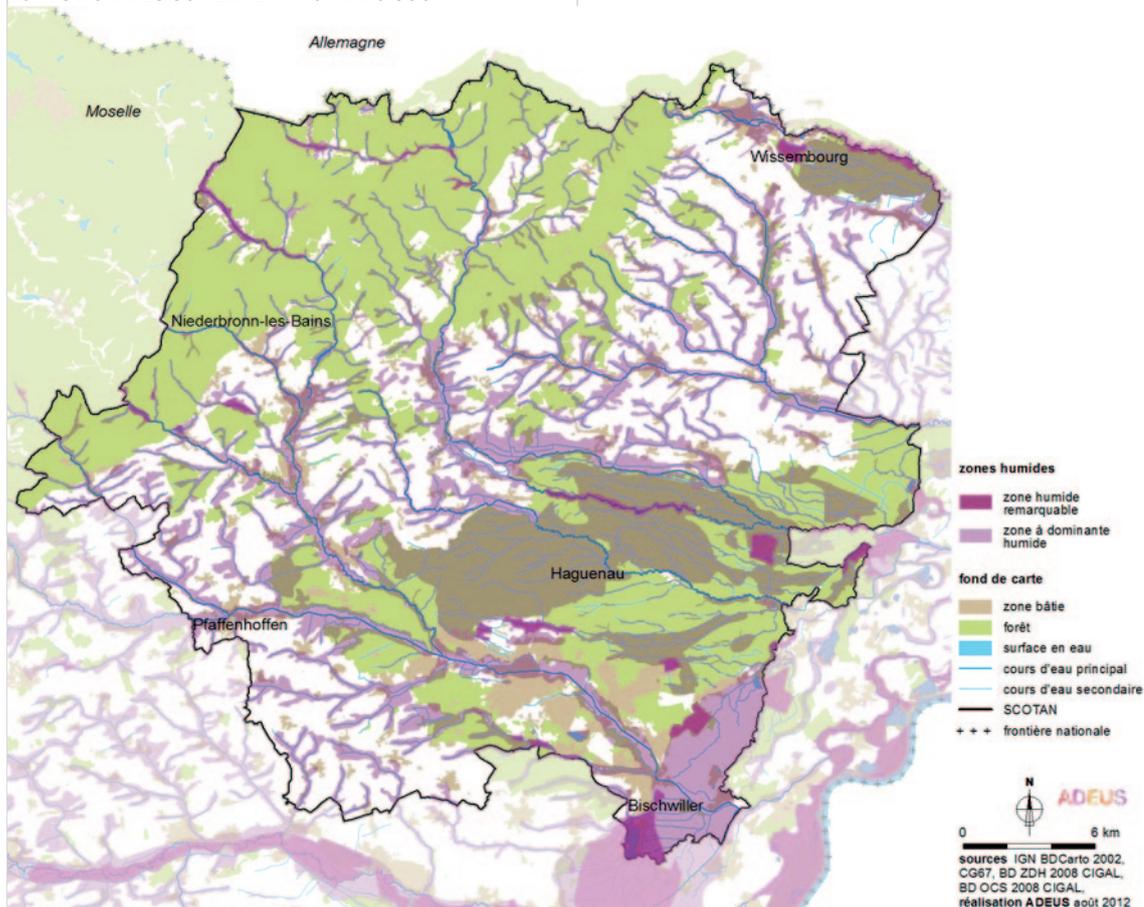
Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Rhin-Meuse, révisé en 2009 et repris dans un rapport de compatibilité par le SCoTAN, décline à son échelle des orientations

en faveur de la préservation des zones humides, hiérarchisées selon leur intérêt biologique :

- stricte préservation des zones humides remarquables : interdiction de toute nouvelle construction, remblais... sauf à démontrer qu'aucun impact négatif n'est généré,
- forte préservation des zones humides ordinaires présentant encore un état et un fonctionnement biologique préservés à minima (limitation/compensation des impacts),
- préservation des fonctionnalités hydrauliques des autres zones humides ordinaires.

Depuis l'approbation du SCoTAN, l'état des connaissances en matière des zones humides s'est amélioré à travers la réalisation d'un inventaire d'alerte par la Région Alsace. Elaborée dans le cadre du partenariat public de Coopération pour l'Information Géographique en Alsace (CIGAL), cette Base de Données des Zones à Dominante Humide exploitable à l'échelle du 1/10 000^e a été réalisée par interprétation d'images satellitaires et de photographies aériennes datant de 2007-2008 et s'est appuyée sur des données de terrain et

ZONES HUMIDES SUR LE TERRITOIRE DU SCOTAN



pédologiques existantes. Elle comprend différentes classes de zones à dominante humides : eau de surface, forêt et fourrés humides, prairies humides, tourbières et marais, terres arables, terres artificialisées...

Sur le territoire du SCOTAN caractérisé par un réseau hydrographique très dense, plus de 29 500 ha sont ainsi classés en Zone à Dominante Humide.

Ce relevé ne constitue pas un inventaire exhaustif des zones humides ni une donnée réglementaire mais une aide à l'orientation des inventaires et à la définition des enjeux liés à la préservation de zones humides nécessaires dans le cadre de la révision des documents de planification et d'urbanisme (PLU, SCOT). Des investigations complémentaires et précises sont nécessaires à l'identification des zones humides : lors d'un projet, c'est au pétitionnaire de prouver le caractère non humide du milieu ou de réduire /compenser les impacts s'il y a lieu.

A noter également l'actualisation en cours à échéance fin 2014 de l'inventaire des Zones Humides Remarquables du Conseil Général du Bas-Rhin datant de 1995-1996. Elle permettra d'affiner l'inventaire des zones à dominante humide et d'apporter une vision cohérente et hiérarchisée des zones humides ordinaires et remarquables au territoire.

A titre indicatif, 671 ha de zones à dominante humide étaient classés en zone d'urbanisation future (IAU/INA et IIAU/ IINA) dans la base de données POS/PLU 2011 dans les communes renseignées du SCoTAN. Une attention particulière devra ainsi être apportée à l'enjeu zones humides dans les territoires potentiellement concernés.

Énergie, gaz à effet de serre, air¹²

Rappel des objectifs du SCoTAN :

- ☉ Améliorer la qualité de l'air (DOG VIII 4).

Consommations d'énergie

En 2009, la consommation totale d'énergie primaire sur le territoire du SCoTAN représente 492 Ktep, soit 12.6 % de la consommation du Bas-Rhin (3 912 Ktep en 2009) pour un territoire qui représente 14 % de la population bas-rhinoise.

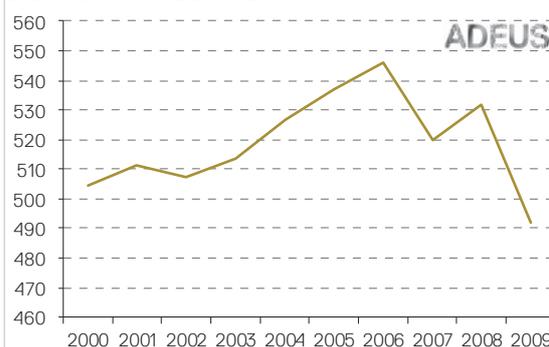
Les consommations d'énergie primaire ont globalement augmenté entre 2000 et 2006 sur le territoire du SCoT. En 2000, les consommations proviennent de l'énergie utilisée dans les bâtiments du résidentiel et du tertiaire (48 %) et dans le secteur industriel large (33 %) contre 14 % pour le transport routier.

Entre 2006 et 2009, les consommations sont plutôt orientées à la baisse, que ce soit à l'échelle du SCoT que du département. 2007 a présenté des températures exceptionnellement chaudes (réduisant les besoins en chauffage) alors que l'année 2009 voit la crise économique réduire la demande en énergie, en particulier dans le secteur industriel. En 2009, les bâtiments représentent 51 % de l'énergie primaire consommée sur le SCoT contre 28 % pour l'industrie et 16 % pour le routier, malgré une hausse des kilomètres parcourus.

Il convient de noter en complément que les consommations industrielles présentent également une orientation à la baisse des consommations en lien avec l'application de la réglementation sur les installations classées et des méthodes techniques disponibles. Concernant le secteur routier, le système de bonus-malus qui permet de réduire la consommation individuelle des véhicules ne parvient pas à réduire les consommations en raison d'une hausse des kilométrages parcourus sur la période 2000-2009.

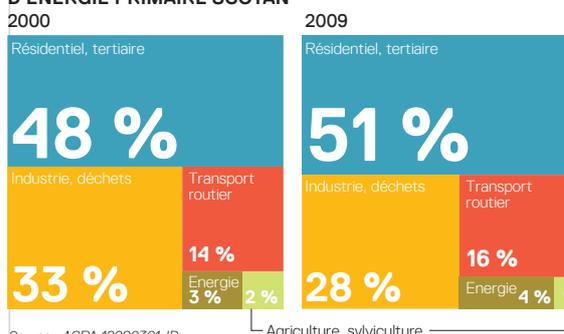
Les orientations du DOG du SCoTAN en matière de développement des transports collectifs, de maîtrise des déplacements automobiles et de choix de formes urbaines plus denses favorisant l'efficacité énergétique des constructions vont dans le sens d'une diminution des besoins en énergie.

ÉNERGIE PRIMAIRE EN KTEP SCOTAN



Source : ASPA 12090301-ID

RÉPARTITION DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE PRIMAIRE SCOTAN



Source : ASPA 12090301-ID

¹². Source d'information ASPA 12090301-ID

Émissions de gaz à effet de serre

La contribution du territoire du SCoTAN aux émissions de gaz à effet de serre peut s'appréhender à travers le calcul du Pouvoir de Réchauffement Global (PRG), indicateur qui traduit l'effet de serre additionnel en tonnes équivalent CO2 induit par les émissions de différents gaz à effet de serre¹³.

Fortement liées aux consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre (GES) ont connu une très légère progression entre 2000 et 2006 (à l'exception de 2003 qui a présenté des températures très élevées) avant de diminuer entre 2006 et 2009. Avec des émissions de 760 ktonnes éq. CO2 en 2009, le SCoTAN participe pour 11.8 % aux émissions bas-rhinoises.

La répartition sectorielle des émissions de GES n'a pas évolué de manière significative sur le territoire du SCoTAN entre 2000 et 2009 avec une part stable des bâtiments du résidentiel/tertiaire (35 %) ; les transports routiers représentent 26 à 30 % des émissions devant le secteur industriel (18 à 20 %) et le secteur agriculture sylviculture (15 à 16 %). Le territoire du SCoTAN présente une répartition sectorielle très proche de celle du Bas-Rhin à la différence que c'est le secteur du résidentiel/tertiaire qui est le principal émetteur et non le transport routier.

La question climatique est indissociable de la thématique énergétique. Les orientations du SCOTAN permettant de réduire la consommation énergétique sur le territoire dans le secteur des transports et des bâtiments auront des effets positifs sur les émissions de gaz à effet de serre.

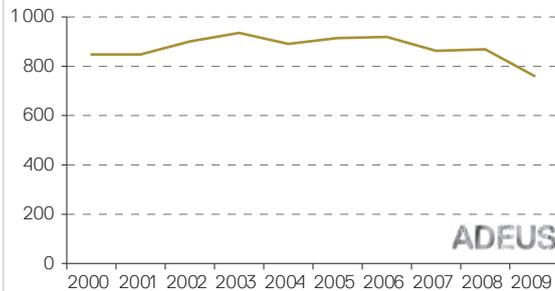
Productions d'énergie

La production d'énergie primaire sur le territoire du SCoTAN est en augmentation régulière entre 2000 et 2009 (légère progression du bois-énergie entre autres) pour atteindre près de 40 000 tep en 2009, soit 6 % de la production Bas-rhinoise.

En 2009, le bois-énergie représente 76 % de la production d'énergie primaire sur le SCoTAN. La part des autres sources d'énergie est modeste (cogénération : 3 %, chauffage urbain : 2 %). Pour les énergies renouvelables, les déchets organiques incinérés produisent 16 % de l'énergie primaire totale. Les autres contributions sont anecdotiques, bien qu'elles progressent pour le solaire thermique et le photovoltaïque.

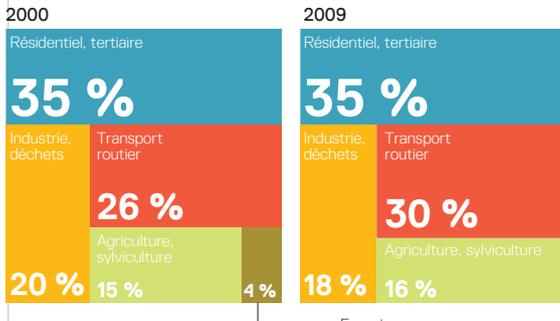
13. Le gaz carbonique CO2, soit 70 % du phénomène, est principalement issu de la combustion des énergies fossiles par les transports, les activités industrielles et le chauffage des bâtiments. Le méthane CH4 provient des activités agricoles, de l'élevage, des exploitations pétrolières et gazières et des décharges d'ordures. Le protoxyde d'azote N2O résulte notamment des engrais azotés.

ÉMISSIONS DE GES EN KTONNES ÉQUIVALENT CO2 SCOTAN



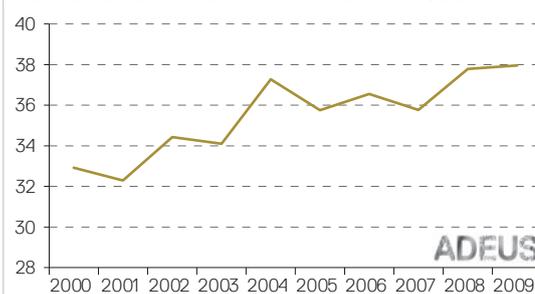
Source : ASPA 12090301-ID

RÉPARTITION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE SCOTAN



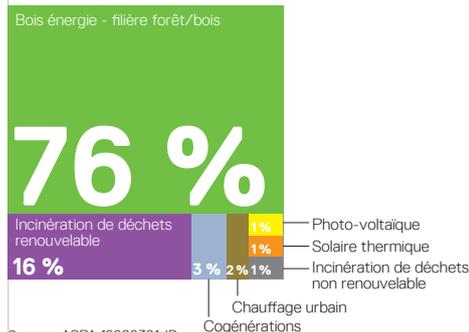
Source : ASPA 12090301-ID

PRODUCTION D'ÉNERGIE PRIMAIRE EN KTEP SCOTAN



Source : ASPA 12090301-ID

RÉPARTITION DES PRODUCTIONS D'ÉNERGIE PRIMAIRE EN 2009



Source : ASPA 12090301-ID

Qualité de l'air

La qualité de l'air peut être appréhendée à travers l'analyse des concentrations de polluants¹⁴ en situation de pollution de fond (à distance des grands axes de circulation mais représentatifs de la qualité de l'air telle qu'elle est respirée par la majorité des Alsaciens).

La qualité de l'air sur le territoire du SCoTAN ne présente pas sur la période 2006-2011 de dépassement de norme de qualité de l'air pour les indicateurs de pollution dioxyde d'azote et benzène. Seul un dépassement ponctuel de la valeur limite journalière pour les particules a été observé en 2010.

En revanche, des dépassements sont constatés pour l'ozone :

- La valeur cible pour la protection de la santé humaine (maximum journalier de la moyenne sur huit heures pendant une année civile de $120 \mu\text{g}/\text{m}^3$ à ne pas dépasser plus de 25 jours) est dépassé sur une large partie du SCoTAN, avec un nombre de journées de dépassement compris entre 19 et 43 jours (moyenne : 28 jours) en 2011. 2010 et 2011 présentent toutefois un constat plus favorable que les années précédentes à l'exception de 2008 qui a connu une météorologie estivale particulièrement humide défavorable à la production d'ozone.
- La valeur cible pour la protection de la végétation est dépassée sur 83 % du territoire en 2011 (des dépassements ont été constatés en 2010, 2008 et 2006).

Il convient de noter que l'ozone représente la pollution photochimique qui est de dimension interrégionale et que le territoire du SCoTAN ne présente pas, au niveau des concentrations de cet indicateur de pollution, de particularités par rapport aux autres territoires ruraux en Alsace.

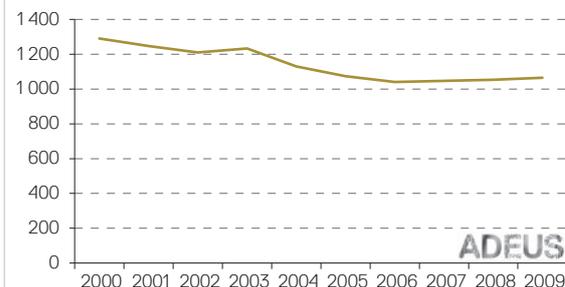
Le développement de modes de transport alternatifs à la route (fer, modes doux) et la maîtrise des déplacements automobiles préconisés par le DOG du SCoTAN pourraient contribuer à la diminution des émissions de polluants liés au transport routier.

ZOOM sur les émissions de particules

Les émissions de particules proviennent des phénomènes de combustion, de certains procédés industriels, de l'usure des matériaux, du transport routier...

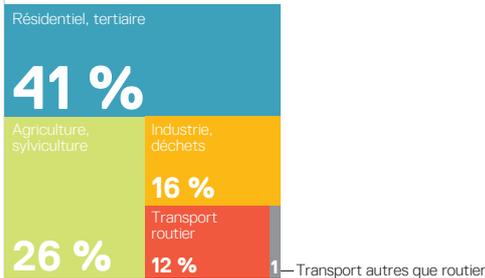
Sur le territoire du SCoTAN, comme à l'échelle du Bas-Rhin, les émissions de particules PM10 sont globalement orientées à la baisse entre 2000 et 2009, mais présentent une certaine stabilité depuis 2006. Les émissions ont en particulier baissé dans

ÉMISSIONS DE PM10 EN TONNES SCOTAN



Source : ASPA 12090301-ID

RÉPARTITION DES ÉMISSIONS DE PM10 EN 2009 SCOTAN



Source : ASPA 12090301-ID

¹⁴ Résultats issus de la plate-forme de modélisation régionale PREVEST ATMO-RHENA mise en œuvre par l'ASPA

SUIVI DES ORIENTATIONS DU SCOTAN

les transports routiers mais également dans les installations de chauffage du secteur résidentiel-tertiaire, en lien avec le remplacement progressif du fioul domestique par le gaz naturel par exemple.

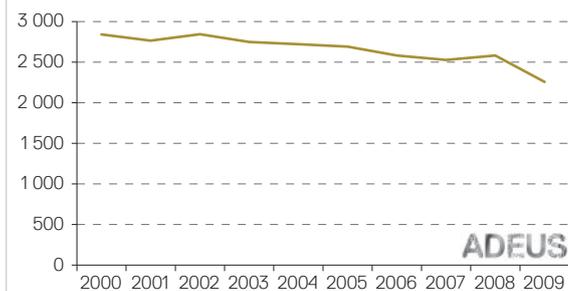
La répartition sectorielle des émissions illustre la part des bâtiments (besoins en chauffage et utilisation entre autre de biomasse énergie) avec environ 40 % des émissions contre 30 % pour l'agriculture. Viennent ensuite le secteur industriel avec environ 15 % des émissions puis le transport routier (12%).

ZOOM sur les émissions d'oxydes d'azote, gaz précurseur d'ozone

Les émissions d'oxydes d'azote présentent également une orientation régulière à la baisse entre 2000 et 2009. Ce constat provient très majoritairement de l'évolution du parc routier (les véhicules commercialisés répondent à une norme Euro qui évolue avec le temps et impose réglementairement aux constructeurs un abaissement des valeurs limites d'émissions à l'échappement).

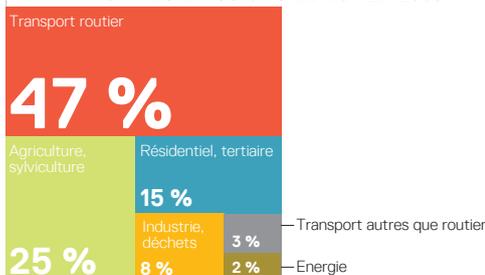
En 2009, les émissions routières de NOx représentaient sur le territoire du SCOTAN 47 % des émissions totales de NOx, devant l'agriculture (un quart des émissions) et le résidentiel-tertiaire (15 % des émissions).

ÉMISSIONS DE NOX EN TONNES SCOTAN



Source : ASPA 12090301-ID

RÉPARTITION DES ÉMISSIONS DE NOX EN 2009



Source : ASPA 12090301-ID

Ce qu'il faut retenir :

- ⊙ Une qualité des cours d'eau qui s'améliore mais qui reste dégradée en aval et dans le quart nord-est du territoire, du fait notamment des traversées de milieux urbanisés et de certaines pratiques agricoles.
- ⊙ Des autorisations d'aménager prenant en compte une gestion alternative des eaux pluviales qui correspondent à l'orientation de minimiser les rejets d'eaux pluviales et contribuent à l'amélioration de la qualité des cours d'eau.
- ⊙ L'inventaire d'alerte des zones à dominante humide : une aide à la définition des enjeux liés à la préservation de zones humides dans le cadre de la révision/élaboration des documents.
- ⊙ Une baisse des émissions de gaz à effet de serre corrélée à la baisse des consommations énergétiques à conforter pour atteindre les objectifs Grenelle, à travers notamment les orientations du DOG concernant le développement des transports collectifs, la maîtrise des déplacements automobiles et le choix de formes urbaines plus denses favorisant l'efficacité énergétique des constructions
- ⊙ Une qualité de l'air en situation de fond globalement satisfaisante. L'orientation sur la maîtrise des déplacements automobiles va dans le sens d'une baisse des dépassements encore observés en matière de particules et d'ozone.



--	--	--



Directeur du SCoTAN :
Géraldine Staerlé
Equipe Syndicat Mixte pour
le SCoTAN : **Caroline Closon ,
Géraldine Staerlé**



L'Agence
de Développement
et d'Urbanisme
de l'Agglomération
Strasbourgeoise

Responsable de publication : **Anne Pons, Directrice générale de l'ADEUS**

Equipe projet ADEUS : **Stéphane Hamm (Chef de projet),
Julie Dargaud, Mathieu Lavenn, Mélanie Pous, Benjamin
Puccio, Maryline Rousette, Fabienne Vigneron**

Mise en page : **Jean Isenmann** © ADEUS

Les notes et actualités de l'urbanisme sont consultables
sur le site de l'ADEUS www.adeus.org